

**Règlement du Championnat de France Promotion
Monotypes Habitables 2014 – 2016 (CFPMH)**

Préambule :

Le Championnat de France Promotion Monotypes Habitables est organisé par la FFVoile afin de rassembler les classes Monotypes Habitables pouvant justifier d'une pratique sportive de compétition (Cf. article VII Classes admissibles). Un seul titre de Champion de France Promotion Monotypes Habitables est décerné annuellement à l'équipage vainqueur dans chacune des classes respectant les critères définis dans le règlement ci-dessous.

**Règlement du
Championnat de France Promotion Monotypes Habitables**

I – REGLEMENT

Le Championnat de France Promotion Monotypes Habitables (CFPMH pour le reste du document) est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la FFVoile.

II – ORGANISATION

La FFVoile délègue l'organisation technique du CFPMH, sous couvert d'une ligue, à un club, appelé club organisateur pour le reste du document et en acceptant d'organiser le CFPMH, le club organisateur accepte de fait les termes du présent règlement. L'avis de course doit être soumis à la FFVoile avant parution officielle.

III - PROGRAMME

Nom de la compétition	Dates	Lieu
CFPMH – Grand prix de l'Ecole Navale	29 mai au 1 ^{er} Juin 2014	Club Voile Aillée – Lanvéoc Poulmic - Ecole Navale
CFPMH – Novembre à Hyères	8 au 11 novembre 2014	COYCH

IV- CALENDRIER

Les clubs organisateurs des compétitions doivent respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile.

La dénomination « **Championnat de France Promotion Monotypes Habitables** » est l'intitulé de la compétition qui apparaît dans l'avis de course, le formulaire d'inscription, les instructions de course de l'épreuve, ainsi que dans tout autre document de promotion ou de communication.

Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée après parution du calendrier officiel, sauf avec l'accord de la FFVoile.

Toute infraction à cet article pourra invalider le titre du CFPMH.

V- PUBLICITE

Le club organisateur et les concurrents devront être en règle avec le code de publicité ISAF et le règlement de publicité de la FFVoile.

VI – BATEAUX

Le CFPMH est ouvert aux classes monotypes habitables, respectant les critères définis dans l'article VII « Classes admissibles ».

Tous les bateaux participant au CFPMH doivent être conformes à leurs règles de classe. Toute modification éventuelle aux règles de classe proposée en accord avec la Classe concernée, devra, pour être applicable, figurer à l'avis de course du CFPMH.

VII - CLASSES ADMISSIBLES

A – Critères d'admissibilité :

Pour être admissible et pouvoir participer au CFPMH, une classe doit retourner à la FFVoile un acte de candidature avant une date qui sera définie annuellement par le Département Habitable de la FFVoile, choisir l'une ou l'autre des deux compétitions supports du Championnat de France Promotion Monotypes Habitables et remplir les critères ci-dessous :

1 - Affiliation :

- Les classes candidates doivent justifier d'une affiliation à la FFVoile.

2 - Nombre de cotisants :

- Justifier d'un nombre de cotisants supérieur ou égal à 20

3 - Activité :

- Justifier d'une pratique sportive de compétition.

B – Instruction des candidatures :

- La Commission Monotype juge de l'admissibilité des classes candidates en s'assurant du respect des critères énoncés dans l'article VII A- et proposera au Vice - Président en charge du Département Habitable, la liste des classes admissibles au CFPMH.
- La Commission Monotype sélectionnera, dans la liste des classes admissibles, celles qui concourront durant trois (3) ans (2014 - 2016 inclus) pour le titre de CFPMH. La Commission Monotype doit respecter les critères de sélection suivants :
 - ⊖ Les classes sélectionnées doivent justifier d'une participation régulière de quinze bateaux durant plusieurs années sur leurs compétitions officielles.
 - Les classes sélectionnées doivent s'engager à participer au CFPMH durant les trois (3) prochaines années (2014 – 2016 inclus).
 - Les classes sélectionnées doivent faire leurs meilleurs efforts pour respecter une progression de participation sur ce championnat de France Promotion.
- Le Département Habitable fera approuver la liste des classes concourant au titre de Champion de France Promotion Monotypes Habitables pour les trois (3) années par le Bureau Exécutif de la FFVoile.

La décision du Bureau est sans appel.

VIII - DELIVRANCE DES TITRES DE « CHAMPION DE FRANCE PROMOTION MONOTYPES HABITABLES » :

Les titres de « Champion de France seront décernés aux premiers équipages des classes sélectionnées par la Commission Monotype et approuvées par le Département Habitable et le Bureau Exécutif de la FFVoile.

Une Classe Monotype Habitable pourra concourir pour un seul titre de champion de France Promotion annuellement. Une classe devra choisir entre les deux compétitions proposées à l'article III – Programme, celle qui sera attributive du titre de champion de France promotion Monotypes Habitables.

IX - ADMISSIBILITE DES EQUIPAGES

- Un équipage peut s'inscrire au CFPMH à condition que tous ses membres soient en règle avec le code d'admissibilité ISAF.
- Tous les équipages français doivent être en règle avec leurs règles de classe et titulaires d'une licence FFVoile annuelle valide avec un visa médical.
- Tout équipier mineur devra être en possession d'une autorisation parentale.

X - PRINCIPES DE CLASSEMENT

A l'issue du CFPMH, les bateaux seront classés dans leur Classe respective, conformément au système de points a minima, Annexe A des RCV 2013 - 2016.

En cas d'égalité, les équipages ayant le même nombre de points, seront départagés en utilisant la règle A8 des RCV 2013-2016.

XI - LITIGES ET INTERPRETATION

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être soumis à la FFVoile sous couvert de la Commission Centrale d'Arbitrage.



FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE
Commission Nationale Monotypes
17 rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tel. :01 40 60 37 21 - Fax : 01 40 60 37 37
marc.bouvet@ffvoile.fr
www.ffvoile.fr

Acte de candidature
Championnat de France Promotion Monotypes Habitables 2014 - 2016

Association de Classe

Intitulé : N° affiliation :

Bateau : Date d'affiliation :

Longueur Hors tout : Tirant d'eau :

Informations administratives

Nom Prénom du Président :

Adresse ou écrire à l'association :

Tel : Fax :

Portable..... @mail :

Nombre de cotisants à l'association de classe

Chiffre 2011 : Chiffre 2012..... Chiffre 2013.....

Nombre de participants aux compétitions officielle de la classe *(moyenne acceptée)*

Chiffre 2010 : Chiffre 2011 : Chiffre 2012 : Chiffre 2013 :

Engagement de participation au Championnat de France Promotion Monotypes Habitables 2014 – 2016 : oui / non

Participation de la classe

En 2014, la Classe..... souhaite disputer son titre de champion de France au :

Championnat de France Promotion Monotypes Habitables – Grand Prix de l'Ecole Navale

Championnat de France Promotion Monotypes Habitable – Novembre à Hyères

Estimation du nombre de participants pour les éditions 2014 - 2016 du CFPMH :